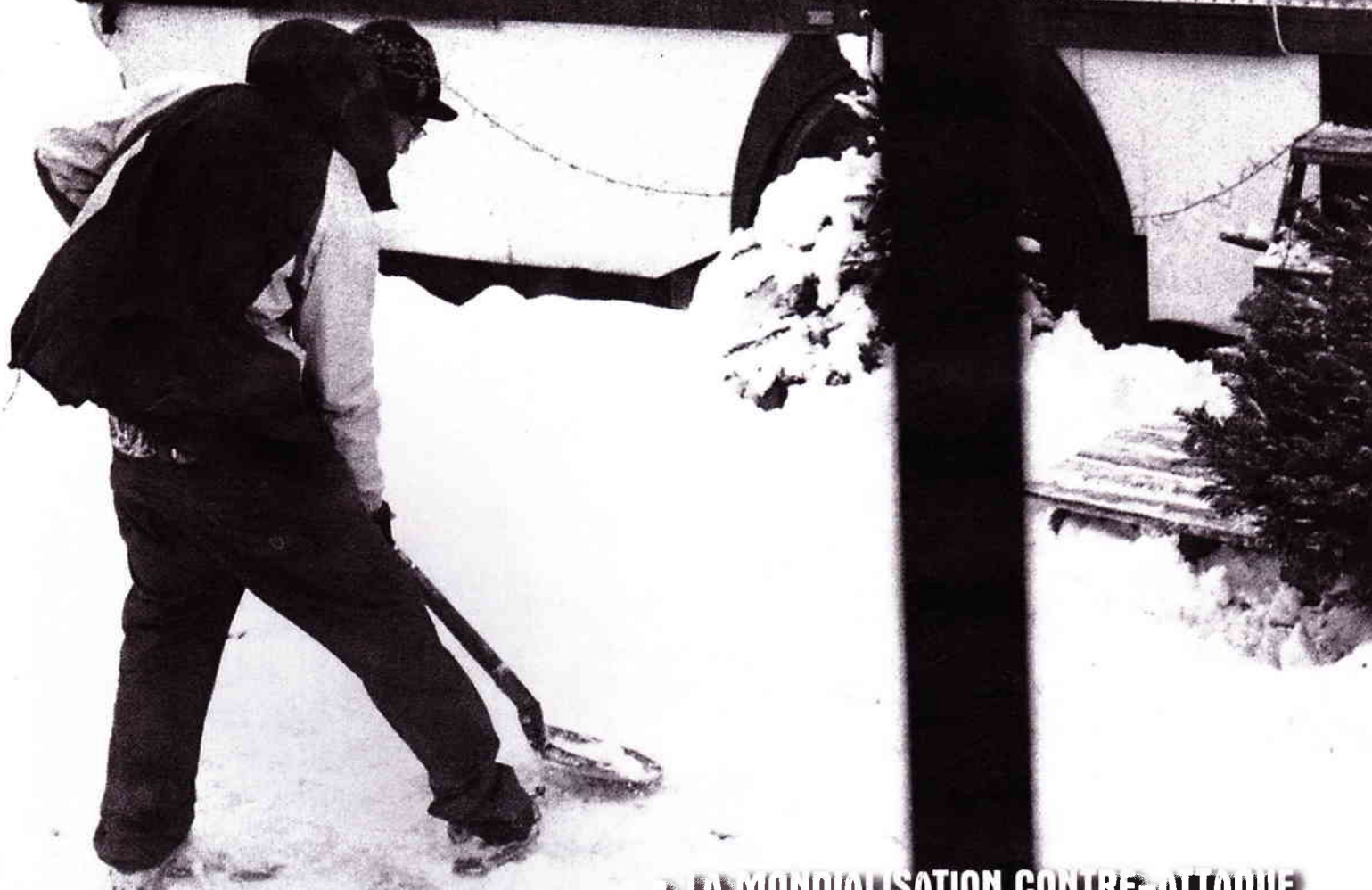


Transrural

initiatives

n°436 / mai 2014 / 9 euros



- LA MONDIALISATION CONTRE-ATTAQUE
- OGM : NOUVELLES DU FRONT JURIDIQUE
- PARTAGER « LES FRUITS DU VOISIN »

Dossier

Vivre en habitat mobile à la montagne

■■■ sentielles dans ladite armoire mais pas d'ordonnance afférente. La solution serait-elle pour ces éleveurs de mettre les flacons sans ordonnance dans une autre armoire qui échapperait au contrôle ? Non, car comme le rappelait l'Anses², dans une note datée d'août 2013, tout produit (naturel ou de synthèse) utilisé en traitement thérapeutique acquiert *de facto* le statut de médicament vétérinaire et doit faire l'objet d'une ordonnance. Or, peu de professionnels se risquent à signer des ordonnances pour des produits tels que les huiles essentielles... Il existe cependant des vétérinaires sensibles aux médecines alternatives, en contact avec des groupes de paysans. L'un de ces groupes, l'Adage

adhérent du réseau des Civam, en Bretagne, travaille sur la thématique des huiles essentielles depuis main-

Tout produit (naturel ou de synthèse) utilisé en traitement thérapeutique acquiert *de facto* le statut de médicament vétérinaire et doit faire l'objet d'une ordonnance

2 - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

tenant six ans. Il a rassemblé, le 24 mars dernier, 260 personnes lors d'un colloque sur leur retour d'expérience pendant lequel des éleveurs ont notamment témoigné de leur

utilisation des huiles essentielles dans le traitement de première intention des mammites sur vaches laitières. Aujourd'hui l'Adage assure des formations dans de nombreux groupes et continue d'expérimenter. Que s'est-il passé dans la Drôme, depuis janvier ? Un collectif « Plantes Libres » de défense de l'utilisation des traitements naturels a été créé par différentes associations et la Confédération paysanne. Si le ministre veut vraiment faire baisser de 25% l'usage des antibiotiques en France, il serait certainement opportun de lever les entraves à l'utilisation des traitements alternatifs en élevage.

■ JEAN-MARC BUREAU
(FNCIVAM)

initiative

Partager « Les fruits du voisin »

Sur l'impulsion de paysagistes, un réseau local de partage de récolte et de transformation de fruits s'est mis en place dans la vallée de Chevreuse.

L'atelier de paysagisme Sensomoto¹, situé à Montreuil en Seine-Saint-Denis, s'est lancé dans l'aventure de « l'économie collaborative » en 2013, en incitant au partage des ressources fruitières des jardins privés dans le cadre du projet « Les fruits du voisin ». À l'origine, ce constat fait par Sarah Kassler et Sylvain Delboy, paysagistes animateurs de Sensomoto : « *Un arbre fruitier produit généralement plus de fruits que son propriétaire ne peut en consommer – un mirabellier peut donner jusqu'à 175 fois la consommation annuelle de mirabelles d'une personne* ». Également, l'inspiration venue d'initiatives en provenance d'Outre-Atlantique, telles que « *Not far from the tree* »² à Toronto au Canada où l'idée est de réduire le gaspillage des récoltes par la mise en place d'un dispositif collaboratif.

1 - www.sensomoto.org.

2 - www.notfarfromthetree.org.

3 - www.lesfruitsduvoisin.org.

Lauréat début 2013 pour « Les fruits du voisin » de l'appel à projets « Utopies réalistes », organisé par le Parc naturel régional de Chevreuse, l'atelier Sensomoto met en place une première phase d'actions consistant à nouer des contacts avec les acteurs de ce territoire constitué de 51 communes de l'Essonne et des Yvelines. Élus, communes, associations... il faut rencontrer et présenter le projet afin qu'il puisse être soutenu et approprié par les habitants. C'est une aventure pour Sylvain Delboy et Sarah Kassler, qui, bien que ne vivant pas sur ce territoire, l'ont en partie choisi en raison de la multiplicité des vergers privés qu'ils apercevaient dans les jardins des maisons en le traversant. Finalement, cinq communes sont identifiées pour développer davantage la dynamique sur leur périmètre.

Dès mai 2013, la partie opérationnelle commence : ateliers de sensibilisation à la culture fruitière dans les écoles et les vergers communaux pour les petits et les grands (récolte, greffe, plantation, taille), opérations « salades de fruits » et « jus de fruits » lors d'événements, mise en place de « points-relais » offrant aux passants l'excédent des récoltes. Parallèlement, un site internet³ sur lequel on trouve un agenda et une carte interactive des ressources fruitières (jardins privés et publics) et des points-relais que chacun peut compléter, a été développé. L'initiative « Les fruits du voisin » prend alors de l'ampleur ; Sylvain Delboy se réjouit de la participation de certains habitants, « *comme cette femme de Fontenay-les-Briis, transformant en confitures les fruits qu'elle récolte grâce au projet et qui* ■■■



Dans le cadre du projet « Les fruits du voisin », Pierre Dancoisne, arboriculteur en agriculture biologique en Picardie, est intervenu lors d'ateliers.

■ ■ ■ les donne ensuite à des habitants n'ayant pas de jardin ».

PASSER LE RELAI

Le projet est aussi pédagogique : partage de récoltes mais aussi partage de savoir-faire. « *Nous nous sommes rendu compte que les habitants souhaitent non seulement utiliser la ressource fruitière, mais aussi apprendre à l'entretenir, apprendre ses fonctions dans l'environnement. Les arbres des jardins privés participent aussi au bien commun, en préservant notamment des corridors écologiques...* », explique Sylvain Delboy. L'intervention d'amateurs mais aussi de professionnels lors des ateliers, comme Pierre Dancoisne, arboriculteur en agriculture biologique en Picardie, permet d'entretenir une belle dynamique. À la fin de l'année 2013, l'association Les fruits du voisin est créée juridiquement.

Plus d'un an après son lancement et la participation à une trentaine d'événements, les paysagistes situent, en 2014, le projet dans une « deuxième phase » où ils entendent passer la main à des habitants bénévoles pour l'animation du réseau local d'échanges, du site internet, des ateliers et des événements. « *Un vrai*

Delboy. Les établissements scolaires peuvent également constituer de bons relais d'animation : le Centre horticole d'enseignement et de promotion du Tremblay-sur-Mauldre dans les Yvelines, est intéressé pour porter localement ce projet dans le cadre de leur programme scolaire. 2014 sera également l'année de

« Nous nous sommes rendu compte que les habitants souhaitent non seulement utiliser la ressource fruitière, mais aussi apprendre à l'entretenir »

défi, qui demande depuis le début du projet de doser les initiatives plus institutionnelles du ressort des communes, avec celles des habitants, ces dernières étant essentielles pour favoriser la durabilité du dispositif, entièrement bénévole », analyse Sylvain

l'essaimage, puisque Sensomoto échange déjà avec les municipalités d'Orléans et de Rennes pour mettre en place une dynamique semblable de partage de la ressource fruitière...

■ MATHILDE LERICHE
(CIVAM DE L'HUREPOIX)